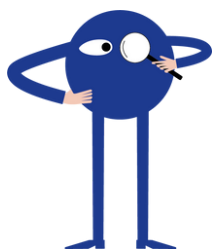


BRÈVES DU CSE

| MARS 2024 |



Nous remercions l'équipe paye pour son travail réussi lors de la transition du logiciel de paie. Pour les 58 collaborateurs concernés par le **problème de prélèvement à la source**, la situation sera **régularisée** sur le bulletin de mai.

Les retours mineurs sur la visibilité de la fiche ont été remontés et le service paye fera au mieux pour les prendre en compte.

La prévoyance, entre autres garanties, permet de **conserver une partie de son salaire après 90 jours d'arrêt**. La Direction reconnaît **des retards pour certains paiements** dû aux propres retards de l'organisme. Scalian attend un retour de cet organisme sur le sujet.



Un rappel a été fait aux élus sur **l'inaptitude** :



Pour un salarié en inaptitude, **sauf dispense** explicite dans l'avis de la médecine du travail, l'employeur doit lui proposer un **reclassement**, avec consultation du CSE.

En cas d'impossibilité ou de refus du reclassement, l'employeur peut alors **licencier le salarié pour inaptitude**.

Refus de mise en place d'activités pour **raisons personnelles** plutôt que professionnelles. **Refus** de lancer une **enquête de satisfaction** à des collaborateurs par peur de "clientélisme". **Refus** d'une **présentation aux salariés des comptes du CSE** car le sujet est porté par un certain élu. Comme chaque mois, **la majorité empêche le travail de certains élus**.



Vos élus CFE-CGC essayent d'améliorer la communication et la transparence du CSE, mais chaque sujet est **entravé**.

Entre **harcèlement** et **défense d'intérêts personnels** plutôt que collectifs, la CFE-CGC dénonce le fonctionnement inerte du CSE à cause de sa majorité syndicale, et s'affiche clairement dans l'opposition.



SCALIAN

L'actualité Scalian,
par les salariés :



SCALIAN.FIECI-
CFECCG.ORG

Assuré.e pour votre
logement, votre
voiture ?

Et pour votre vie
professionnelle ?

SCALIAN.FIECI-
CFECCG.ORG
/ADHERER

